

Date de dépôt : 8 juin 2015

Rapport

de la Commission de l'enseignement supérieur chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport de gestion de l'Université de Genève pour l'année 2014

Rapport de M. Patrick Saudan

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission de l'enseignement supérieur a examiné ce projet de loi lors de la séance du 28 mai 2015. Cette séance s'est déroulée sous la présidence bienveillante de M^{me} Caroline Marti. Les procès-verbaux ont été rédigés consciencieusement par M. Gérard Riedi et la commission a pu bénéficier de l'expertise de M^{me} Ivana Vrbica, secrétaire adjointe du DIP, responsable de l'unité de l'enseignement supérieur.

En bref, ce PL demande l'approbation par notre parlement du rapport de gestion de l'UNIGE pour 2014

Audition de de M. Jean-Dominique Vassalli, recteur et M. Stéphane Berthet, secrétaire général de l'UNIGE

M. Vassalli ne va pas réciter en détail le rapport de gestion¹, le mot du recteur dans celui-ci contenant déjà ce qu'il pourrait dire. Il va plutôt faire part d'une préoccupation de l'UNIGE sur ce qu'il va se passer suite à la votation du 9 février 2014 et sur la manière dont cela pourrait impacter l'Université de Genève et plus généralement le monde de la recherche et de l'enseignement. La mise en œuvre de l'article constitutionnel n'a pas encore été faite et les universités craignent les conditions de mise en œuvre si elles

¹ Rapport de gestion de l'université pour 2014 (*Consultable sur internet à l'adresse suivante (pages 5 à 94): <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL11654.pdf>*)

devaient être celles que le projet du Conseil fédéral prévoit. Certes, les impacts actuellement ont été relativement mineurs, mais il a fallu signer de nouveaux accords (la Suisse ne participant plus au programme Erasmus +). Il y a néanmoins moins d'étudiants entrants et sortants. La participation de la Suisse au programme H2020 est compromise, mais M. Berthet donnera davantage de précisions sur ce point. La Suisse a été éjectée des pays tiers, mais elle y est revenue jusqu'en 2016. Les problèmes commenceront lorsque des contingents seront mis en œuvre. Il ne peut pas comprendre que l'on n'arrive pas à faire percevoir à quel point il y a une période dans la vie (pendant le doctorat et les six ans de post doctorat) où la possibilité pour les étudiants de pouvoir se mouvoir dans le monde de manière libre devrait être assurée. Il ne s'agit pas de s'installer de manière définitive, mais de garantir cet espace de liberté. Ce n'est pas une question d'immigration de masse. M. Vassalli a été effrayé ce matin en entendant à la radio que l'on ne sait pas encore très bien ce que les cantons vont dire sur les étudiants.

M. Berthet aborde la question des projets européens et de la participation de la Suisse dans les projets d'exploration de l'espace. C'est typiquement la dynamique scientifique de recherche pour toute formation qui est exprimée à travers le rapport de gestion. Par rapport à la recherche, toute la dynamique vis-à-vis des programmes européens, qui sont une des principales sources de collaboration internationale qu'à l'UNIGE est en danger. Malgré les solutions transitoires, certains partenaires hésitent à intégrer dans leurs équipes de recherche des Suisses parce que l'on ne peut pas avoir l'assurance sur le long terme de financement de projets. Il est vrai que l'UNIGE est une des universités la plus présente sur ces programmes européens, quels que soient les domaines de recherche. Elle est présente parce qu'il y a une excellence qui est reconnue internationalement et on vient chercher les chercheurs de l'UNIGE pour qu'ils soient partie prenante des grands projets européens. C'est cela qui est danger et cela se mesure sur un espace de temps de l'ordre d'une dizaine d'années durant lesquels les effets concrets vont apparaître. Le rapport de gestion montre la dynamique intéressante de l'UNIGE. Celle-ci est bien positionnée et se trouve toujours parmi les 100 meilleures universités du monde, mais elle se trouve sur le fil du rasoir.

M. Vassalli précise que le rapport de gestion aborde bien des éléments de la gestion d'une Université – les commissaires ont peut-être des questions pertinentes à poser à ce propos – mais il pense que, parmi les éléments importants à voir, il met en exergue l'excellence de l'Université de Genève. Elle n'a pas une excellence absolue dans chaque domaine, mais il est intéressant de constater que, dans toute la palette de domaines couverts, il y a des domaines où elle brille. D'ailleurs, deux domaines où l'UNIGE est parmi

les meilleures universités, sont la philosophie et la pharmacie. Elle couvre ainsi un spectre quand même très large. Ce qui est frappant, c'est cette largeur de compétences à l'UNIGE, ce qui a d'ailleurs un coût et des bénéfices. Pour M. Vassalli, le rapport de gestion doit aussi être lu avec cette perspective.

Un commissaire (PLR) aimerait, d'une part, connaître la situation actuelle de l'institut Kurt Bösch après les difficultés qu'il a eues et, d'autre part, savoir où en est la réouverture du bâtiment des Philosophes.

M. Vassalli rappelle que l'institut Kurt Bösch, localisé à Bramois, est le résultat d'une volonté du canton du Valais de développer des institutions universitaires. Il n'a pas été facile pour cet institut d'exister de manière scientifiquement adéquate. En effet, il y a eu des tentatives dans différentes directions et différents domaines. En 2006, la Confédération, qui contribuait passablement à cet institut, a dit que cela ne pouvait pas durer et que l'institut devait se focaliser sur certains domaines et qu'il était trop petit pour être tout seul. La décision a donc été de développer deux domaines, le tourisme et les droits de l'enfant. À ce moment, le souhait de Confédération était qu'une Université puisse devenir partenaire de l'institut et l'aider à se développer. Il a donc été convenu qu'à fin 2014, l'institut, en tant que fondation universitaire autonome, soit clos, mais que les domaines scientifiques qui avaient fait preuve de leur pertinence soient repris par des universités. M. Vassalli est alors intervenu parce que le domaine des droits de l'enfant intéressait plusieurs des Facultés de l'UNIGE (droit, psychologie, sociologie, médecine, etc.). Il y avait ainsi de bonnes raisons pour que l'UNIGE se développe conjointement avec l'institut Kurt Bösch. La réflexion a été la même pour l'UNIL sur le domaine du tourisme. L'UNIGE a donc développé un projet pour intégrer la fraction des droits de l'enfant et la cellule ITD, c'est-à-dire les trois professeurs de l'institut Kurt Bösch, et continuer à développer cet institut, notamment la formation phare qui est un master en droits de l'enfant à Sion. En échange, le canton et la Ville de Sion apportent une contribution de 350'000 francs par an sauf erreur. Quant à la fondation Kurt Bosch, elle continue à assurer l'infrastructure. M. Vassalli reconnaît que l'UNIGE va investir un peu d'argent, mais elle développe un domaine qui a de l'intérêt par rapport aux domaines que l'UNIGE souhaite développer et pour un coût réduit grâce au partenariat existant. M. Vassalli précise que la Confédération ne participera plus au financement de l'institut, mais il a tout de même été possible d'obtenir qu'elle se désengage moins rapidement que prévu initialement. Il faut voir comment le développement va se poursuivre, mais cet institut a une bonne visibilité au niveau des droits de l'enfant. M. Vassalli est positif par rapport à cette opération, car les Facultés de droit

et de psychologie, se sont engagées à développer le domaine des droits de l'enfant.

M. Vassalli indique, concernant le bâtiment des Philosophes, que l'UNIGE est très heureuse que le canton l'ait rénové et de manière remarquable. Une partie de la bibliothèque de la Ville de Genève est installée là-bas ainsi que, sauf erreur, les départements asiatiques. M. Vassalli relève que cela sera merveilleux le jour où Uni-Bastions sera rénové de cette manière. C'est important parce que l'on a l'impression qu'on délaisse les sciences humaines, même si ce n'est pas tout à fait vrai. En effet, on a fait beaucoup de rénovations dans le bâtiment des Bastions. Le résultat est maintenant nettement moins glauque, même si ce n'est pas encore satisfaisant.

Une commissaire (Ve) lit dans le rapport de gestion que « les deux autres bâtiments du site des Bastions (Bâtiment central et Aile Jura) ont, quant à eux, été rafraîchis de manière ciblée dans l'attente de la reprise du projet global. ». Elle aimerait ainsi savoir quel est le planning de ce projet global.

M. Vassalli rappelle qu'il y a eu un projet Bastions 2003. Maintenant, le projet est annoncé pour 2023. Il faut également savoir les bâtiments n'appartiennent pas à l'UNIGE (à part celui au boulevard Carl-Vogt) et qu'elle est en discussion avec l'État pour prendre en charge l'entretien des bâtiments. Cela implique toutefois de trouver les moyens de le faire et de définir ce qui fait partie de l'entretien. On peut ainsi se demander si la rénovation lourde dont a bénéficié le bâtiment des Philosophes est de l'entretien ou non, même si c'est quasiment de la reconstruction d'un bâtiment dans ce cas. Si on fait abstraction de l'évolution qui peut avoir lieu en fonction d'un changement de la politique du canton en terme de responsabilité de la rénovation des locaux, le projet pour le Bastions n'est annoncé que pour 2023. C'est pour cette raison que des efforts conséquents ont été pour le rafraîchissement des Bastions.

La commissaire (Ve) note que certaines bourses d'études versées aux étudiants relèvent du canton de Genève. Elle sait aussi qu'il y a eu une réduction de 180 francs par an du montant des bourses et qu'il y a eu une réduction de 3,7 millions de francs des bourses d'études cantonales en une dizaine d'années. Elle aimerait savoir si M. Vassalli a le sentiment qu'il y a un manque à ce niveau et que les demandes sont plus importantes. Elle se demande également si la conciliation entre un travail d'appoint et les études est susceptible de rendre celles-ci plus difficiles.

M. Vassalli note que la vision du rectorat n'est pas forcément la même que les étudiants de l'assemblée de l'Université qui disent que les bourses ne

sont pas suffisantes et que cela baisse. Ce n'est pas vraiment l'observation que fait le service d'information des étudiants qui ne relève pas une pression énorme sur les bourses pour les étudiants. M. Vassalli pense que cela va plutôt bien et il serait malhonnête de dire que les étudiants font la queue devant les bureaux de l'Université. Concernant la nécessité pour les étudiants de travailler, c'est un débat intéressant et important. Aujourd'hui, la proportion d'étudiants qui doivent travailler en parallèle à leurs études a vraiment augmenté, ce qui a des aspects positifs et négatifs. Des enfants de milieux moins favorisés font des études, mais il faut faire attention à ce que cela n'hypothèque pas leur chance de réussite. Au début des années 2000, l'UNIGE avait fait une étude pour tenter d'évaluer la charge d'heures de travail qu'un étudiant pouvait consacrer à une activité rémunérée sans que cela ait d'impact sur le résultat de leurs études. M. Vassalli se souvient que, sauf erreur, travailler jusqu'à 17 heures par semaine est compatible avec de bons résultats. On peut même constater que les étudiants qui ont une activité partielle professionnelle, réussissent mieux, quelles qu'en soient les raisons. Cela étant, 17 heures de travail ne donnent pas forcément les moyens pour vivre. En résumé, il serait trop simple de dire qu'il est négatif ou positif que les étudiants travaillent à côté de leurs études. Il faut également regarder le nombre d'heures qu'ils consacrent à cette activité. Concernant l'initiative sur les bourses d'études qui sera soumise au vote le 14 juin 2015, le rectorat pense que la situation des bourses est largement améliorable en Suisse. Par contre, il ne soutient pas ce que propose l'initiative en tant que telle, même s'il en soutient le principe. Il craint que l'adoption de l'initiative soit un auto-goal et vienne bloquer le processus d'harmonisation qui est en cours. À titre personnel, M. Vassalli est plutôt contre, même s'il pense que le système des bourses n'est pas encore à hauteur de ce qu'il devrait être.

Un commissaire (S) se demande s'il n'aurait pas été plus simple de rapatrier l'institut Kurt Bösch à Genève et quel est le sens, à moyen terme, pour l'UNIGE d'avoir trois professeurs en Valais.

M. Vassalli fait tout d'abord remarquer que les contrats ne sont pas signés pour l'éternité. Pour l'heure, le Valais souhaite aussi avoir des activités académiques sur son territoire. Il a ainsi fait des efforts pour attirer une partie de l'EPFL. Il n'y a donc pas de raison de penser que le canton du Valais va se désinvestir à court terme. Il faut également rappeler que la qualité de ce qui a été fait dans le domaine des droits de l'enfant dans cet institut des droits de l'enfant (qui est en réalité une ONG), dirigé jusqu'à l'année dernière par Jean Zermatten, a une forte visibilité. Autrement dit, l'UNIGE a investi dans un « produit » qui a une bonne visibilité. Un autre élément qu'il faut prendre en compte, c'est que le fait d'avoir des liens avec le Valais est positif. Le canton

du Valais va en tirer un profit en ayant un demi-campus et, pour l'UNIGE, c'est un moyen de rappeler au Valais et aux jeunes valaisans qu'il y a d'autres universités que celle de Lausanne et de Fribourg. Il est clair que, ces dernières années, le canton de Genève a perdu une fraction des étudiants valaisans. Bien entendu, le but n'est pas d'avoir tous les étudiants valaisans à Genève, mais cette situation attire l'attention du rectorat. Il est clair que le développement du campus lausannois joue un rôle, de même que la question des transports publics. Il y a également la réputation, peut-être excessive, du canton de Genève en termes de difficultés de logement pour les étudiants. Beaucoup d'efforts ont été faits dans ce domaine et l'UNIGE continue de travailler sur ce point. Cela reste un problème, mais c'est maintenant un peu moins vrai qu'auparavant. Cet ensemble de raisons fait qu'il y a un élément positif dans le fait que l'UNIGE soit dans le canton du Valais. Par ailleurs, il faut rappeler que, si cette place n'est pas prise par l'Université de Genève, elle sera prise par l'UNIL. M. Vassalli apporte un dernier point en indiquant que l'endroit où se situe l'institut Kurt Bösch est intéressant. Le fait d'avoir une formation à cet endroit permet de donner une caractéristique intéressante aux formations et autres événements qui s'y déroulent.

Le commissaire (S) signale que la commission a eu l'occasion d'avoir une présentation intéressante sur la Faculté GSEM, issue de la scission de la Faculté de SES. Il a été frappé par l'américanisation et par le fait de ne recourir qu'à des expressions anglaises, y compris dans le nom de la Faculté. M. FREY se demande si la GSEM n'est pas en train de prendre la voie d'une privatisation et d'un pôle d'excellence international, faisant appel, comme l'IHEID, à trois quarts d'étudiants internationaux. Cela reviendrait presque à sortir de l'UNIGE.

M. Vassalli répond tout d'abord qu'il n'est pas question que cette Faculté sorte de l'UNIGE. Il est toutefois vrai que toute Faculté a toujours envie de s'autonomiser. La différence majeure avec l'IHEID c'est que la Faculté propose un bachelor, ce qui n'est pas le cas de l'IHEID. D'autre part, c'est important pour une Faculté, en particulier dans le niveau master et en économie, que les étudiants soient exposés à un aspect international. Pour autant, il n'y a pas de volonté du rectorat d'en faire une Faculté qui serait un autre IHEID. Par contre, il est vrai que la visibilité scientifique des Facultés au niveau international est importante pour le rectorat. Il n'est pas question non plus qu'il y ait des taxes différentes pour une Faculté ou une autre.

Le commissaire (S) note que le rapport de gestion mentionne l'ouverture de deux nouvelles chaires en théologie financée de manière privée. Il aimerait savoir ce qu'il se passera une fois que ce financement prendra fin et si ces deux chaires disparaîtront.

M. Vassalli relève que la religion se projette parfois dans l'éternité, mais M. Vassalli ne peut pas aller aussi loin. Plus sérieusement, il faut rappeler que la Faculté de théologie a un statut particulier et est autonome. Ainsi, les donations mentionnées par le commissaire (S) ont été faites à la fondation qui finance cette Faculté. La question est néanmoins pertinente, quel que soit le mode de financement. Il a donc fallu s'assurer que les chaires existantes en théologie – quelque part on anticipe les successions – et les personnes employées par celles-ci pourraient être reprises sur le budget actuel de la Faculté. C'est une situation à laquelle l'Université devrait toujours se préoccuper lorsque des chaires sont financées par le privé. Cela joue parce que l'UNIGE en a un petit nombre. Il y a d'autres institutions où il y a beaucoup de chaires financées de cette manière et on peut se demander comment on s'assure que les chaires pourront persister si elles ne sont plus financées par le privé. Dans le cas particulier, M. Vassalli pense que l'on peut être assuré qu'il n'y aura pas un problème majeur lié à ces deux chaires.

Un commissaire (PLR) aimerait tout d'abord savoir, par rapport à l'impact à court terme de la votation du 9 février 2014, s'il y a moins de postulations aux postes d'enseignants que d'habitude, voire des gens qui ont retiré leur candidature. Deuxièmement, beaucoup de recteurs s'engagent dans le débat politique sur cette votation, mais il se demande si une communication commune des recteurs des hautes écoles suisses est prévue pour faire un plaidoyer sur la nécessité de sanctuariser le monde universitaire des conséquences de la votation en excluant les étudiants et le personnel enseignant des quotas. Troisièmement, il constate que 40% d'étudiants de l'UNIGE ont eu un certificat d'études secondaires à l'étranger. Il imagine qu'il y en a beaucoup qui viennent de France voisine. Par contre, on voit qu'il y a très peu de Français qui viennent avec le programme Erasmus. Dès lors, il se demande si ce programme attire par l'exotisme des destinations (les Français ne viendraient alors pas en priorité à Genève) ou si cette situation est liée à des difficultés administratives plus importantes avec la France qu'avec d'autres pays européens. Quatrièmement, il remarque que le nombre d'étudiants en Faculté de théologie a fortement baissé. Il se demande si cela est dû à une répartition des tâches avec les différentes universités de Suisse romande ou s'il y a une désaffection de cette Faculté.

M. Vassalli signale qu'il est difficile de répondre par rapport aux conséquences du 9 février 2014 sur le personnel enseignant. Toutes les personnes proposées au rectorat pour être nommées professeurs ne disent pas qu'elles hésitent. Néanmoins, on sent que c'est une préoccupation. Elles se manifestent parce que les programmes de recherche ont acquis une réputation d'excellence et la Suisse a obtenu un résultat remarquable dans ce domaine.

Au fond, on sent une hésitation, car la Suisse risque d'être dans un environnement scientifique qui ne serait plus la ligue des champions. Le service recherche de l'Université confirme également qu'il y a un malaise. Concernant une initiative des recteurs, c'est compliqué. Dans le cadre de la consultation sur la mise en œuvre de la votation du 9 février 2014, il y a une prise de position de Swiss Universities (cf annexe) qui a été transmise et qui comprend cette demande de sortir les étudiants de la logique de quotas. Cela étant, le paysage des hautes écoles est très varié. Les intérêts entre l'EPFL ou la HEP de Suisse centrale ne sont pas les mêmes. M. Vassalli ne sait donc pas s'il y aura une position commune forte et affirmée. Il est déjà heureux que la position de Swiss Universities soit acceptée. Il y aura donc des prises de position, mais il ne sait pas si c'est tout le système suisse qui va s'exprimer.

M. Berthet n'a pas de réponse précise sur les étudiants français venant étudier à Genève via le programme Erasmus. Il peut toutefois dire que les Français n'ont pas besoin de passer par Erasmus pour venir à Genève. Pour tous les étudiants venant depuis le bassin autour du canton, l'UNIGE leur demande d'avoir une note minimale au baccalauréat et ils sont alors immatriculables sans autre dans n'importe quelle formation à l'UNIGE. Il n'y a pas non plus de barrière administrative qui bloquerait le processus Erasmus et qui ferait qu'il y aurait moins de ces étudiants parce qu'ils ont d'autres canaux beaucoup plus simples pour venir étudier à l'UNIGE.

M. Vassalli ajoute qu'une part de l'attractivité de Genève est perdue pour les Français dans la mesure où Genève est aussi francophone.

M. Berthet précise que près de la moitié des 40 % d'étudiants étrangers à l'UNIGE ont suivi leurs parents qui travaillent dans des organisations internationales à Genève. Parmi les 20 % d'étudiants qui viennent seuls, une partie d'entre eux utilisent Erasmus pour venir.

M. Vassalli rappelle qu'il existe une Faculté de théologie à Neuchâtel (encore pendant quelques jours), à Lausanne et à Genève. Il est vrai qu'il y a peu d'étudiants. Maintenant, avec la fermeture de la Faculté de Neuchâtel, l'un des deux nouveaux postes à la Faculté de théologie genevoise va assurer un enseignement qui était donné par des professeurs de Neuchâtel. Quant aux enseignants, ils disent qu'il n'y a pas beaucoup d'étudiants physiquement présents à Genève (il y en avait deux nouveaux l'an dernier), mais il y a beaucoup d'étudiants d'autres Facultés qui suivent les enseignements qui sont donnés dans cette Faculté. Il faut comprendre que la Faculté joue un rôle plus important au sein de l'UNIGE que simplement former, en termes d'école professionnelle, un certain nombre de pasteurs par année. Elle joue ainsi un rôle plus important au sein de l'Université, ce qui amène l'UNIGE à soutenir cela. Il est également remarquable que d'autres Facultés de théologie

protestante se sont mises à l'enseignement à distance et, là, il y a une mesure. Il y a environ 120 personnes qui suivent le bachelor à distance et, en collaboration avec Lausanne, un master à distance va être mis en place. M. Vassalli fait remarquer que les étudiants en théologie ne sont majoritairement pas des étudiants classiques, mais des gens qui ont souvent déjà fait une autre formation ou une autre profession.

Un commissaire (MCG) revient sur les effets de la votation du 9 février. Il a constaté, dans le rapport de gestion, que la répartition des étudiant-e-s selon le domicile au moment de l'obtention du certificat d'études secondaires (p. 61) est d'environ 40 % de Genevois, 40 % d'étrangers et 20 % d'étudiants d'autres cantons. Il comprend que les 40 % des étudiants domiciliés à Genève au moment de l'obtention de leur certificat d'études secondaires peut inclure des étudiants étrangers.

M. Vassalli confirme que cette répartition ne tient pas compte du passeport de l'étudiant. Par ailleurs, il faut comprendre que ces données peuvent devenir difficiles à constituer s'il faut tenir compte de paramètres tels que la double nationalité. C'est donc le paramètre du lieu de domicile qui est observé parce qu'un élément important pour l'UNIGE est de savoir si elle est attractive. Faire venir un étudiant d'ailleurs se situe quand même à une autre dimension que de garder un étudiant qui a obtenu son certificat d'études secondaires à Genève. Autrement dit, l'UNIGE ne mesure pas son attractivité à travers les étudiants étrangers formés à Genève, quel que soit leur passeport.

Le commissaire (MCG) constate également que le graphique sur la répartition des diplômé-e-s selon le domicile au moment de l'obtention du certificat d'études secondaires (p. 63) montre que 33 % d'entre eux sont domiciliés à l'étranger.

M. Vassalli indique qu'il faut distinguer entre les diplômés et les étudiants, dont font partie les étudiants Erasmus qui ne vont rester qu'une année.

M. Berthet précise les chiffres pour 2014 ne se réfèrent pas aux mêmes cohortes à l'entrée et à la sortie de l'Université. Il note que la question du commissaire (MCG) consisterait à suivre l'évolution d'une même population entre son entrée et sa sortie de l'Université.

Le commissaire (MCG) constate simplement que ces chiffres figurent dans le rapport de gestion de l'UNIGE, mais sans qu'aucune explication.

Le commissaire (MCG) souhaite savoir si des Facultés de l'UNIGE pratiquent le numerus clausus.

M. Vassalli répond qu'il n'y en a pas. Pour la Faculté de traduction et d'interprétation, il y a un examen préalable parce que les étudiants doivent faire la preuve qu'ils ont une capacité linguistique qui leur permet de suivre la formation. Pour les Facultés de médecine, il faut savoir que les trois universités suisses alémaniques forment des médecins où les étudiants passent un test pré-universitaire. C'est donc strictement un *numerus clausus*. Pour les cantons de Vaud et Genève il n'y a pas de limitation en première année. En revanche, il n'y a qu'un nombre déterminé d'étudiants qui peuvent passer en deuxième année. Le rectorat n'est pas très content de cette situation, ni M^{me} Emery-Torracinta, car un certain nombre d'étudiants échouent dans la mesure où ils ne figurent pas parmi les 120 ou 140 meilleurs étudiants. Il vaudrait peut-être mieux mentionner que c'est un concours. Cela permettrait peut-être aux étudiants n'ayant pas été retenus d'aller se former dans une autre Faculté. Aujourd'hui, la situation n'est pas très bonne. En effet, l'étudiant échouant le passage à la deuxième année perd ainsi une des deux possibilités que chaque étudiant a de suivre une formation universitaire.

Le commissaire (MCG) signale qu'une émission de la RTS soulevait le problème des étudiants allant reprendre des études en Tchécoslovaquie, en Pologne ou en Roumanie. La formation n'est peut-être pas aussi prestigieuse là-bas, mais elle est tout aussi efficace. Il aimerait ainsi savoir si les étudiants qui proviendraient du canton de Genève ou de la Suisse sont « privilégiés » par rapport à des postulants de l'étranger au niveau du *numerus clausus* de la Faculté de médecine.

M. Vassalli indique que la Faculté de médecine ne prend pas d'étudiants étrangers en deuxième année. La situation peut paraître absurde, mais un problème se trouve au niveau des capacités de formation et des stages. On croit beaucoup à la vertu d'exposer les étudiants à des malades, ce qui nécessite des malades. On développe, certes, les simulations et les mannequins, mais cela ne convient que jusqu'à un certain point seulement. Un autre souci, c'est que Genève forme trop de spécialistes alors qu'il faut encourager la formation en médecine générale. Il ne faut pas seulement former le bon nombre de médecins, mais il faut aussi que leur profil, en termes de spécialité, soit adéquat, sinon les coûts de la santé vont continuer à progresser.

Le commissaire (MCG) souhaite savoir à quoi peut être attribuée la pénurie de médecins à Genève.

M. Vassalli répond que la clause du besoin a été appliquée pendant un certain temps, mais ce n'est plus le cas maintenant.

Un commissaire (PLR) précise que la pénurie n'est pas seulement locale, mais internationale.

M. Vassalli ajoute qu'un autre élément a beaucoup évolué. Il y a beaucoup de femmes à l'Université en général et en Faculté de médecine en particulier et au moment de s'installer, voire avant, elles vont éventuellement travailler à mi-temps.

Le commissaire (MCG) n'a vu aucun paragraphe sur le campus Biotech. Il imagine que cela viendra dans le rapport de gestion 2015. Cela étant, il souhaitait souligner que M. Vassalli a été un acteur important dans la création de ce campus et de cette synergie entre l'UNIGE, la Fondation Wyss, la Fondation Bertarelli et l'EPFL.

M. Vassalli pense qu'il faut encore attendre de voir ce qu'il se passe pour dire que ce campus est un succès. Cela étant, il est vrai que les cartes sont favorables. L'UNIGE a eu beaucoup de chance, dans un contexte qui n'a pas été facile pour les anciens travailleurs de Serono, parce que la complicité existant entre Patrick Aebischer, lui-même et les gens autour d'eux ont favorisé la collaboration entre les deux institutions. Par ailleurs, il faut réaliser que le Conseil d'État et le Grand Conseil sont entrés dans le jeu de façon affirmée. L'UNIGE ne pouvait participer à la location d'un bâtiment de cette ampleur sans avoir une aide supplémentaire au niveau du budget. Cela étant, elle s'est aussi réorganisée de son côté pour dégager des moyens. Genève a aussi eu la chance de ne pas avoir à construire un bâtiment, avec le délai que cela implique, pour accueillir le campus.

M. Vassalli aborde un autre aspect, parce que le Grand Conseil devra probablement se prononcer un jour ce sur ce point. MM. Wyss et Bertarelli ont également acheté la partie où il y a la halle de Sécheron pour y faire un parc d'innovation. Il serait bien de le développer, y compris pour le canton. Il y a cette opportunité intéressante d'aller aussi solliciter le financement par la Confédération de ce qui est mis dans cette opération de parc national d'innovation. En résumé, les choses sont très positives et des opportunités intéressantes vont pouvoir être prises, mais c'est une aventure en cours.

M. Vassalli annonce que l'UNIGE inaugure le nouveau bâtiment au boulevard Carl-Vogt le 18 juin 2015. Il sera dédié aux sciences de l'environnement. C'est aussi une réalisation dont l'UNIGE est heureuse, parce qu'elle a dû prendre le risque d'acheter un bâtiment, l'État n'arrivant pas à suivre.

Un commissaire (S) se demande si l'un des facteurs de désaffection de la Faculté de théologie n'est pas les perspectives d'emploi. L'église protestante genevoise ne cesse d'économiser drastiquement depuis quelques années et il

n'y a tout simplement aucun débouché. Certes, ce n'est pas une école professionnelle, mais c'est une condition pour ensuite passer à la pratique. En relation avec cela, il y a aussi l'aspect de la formation à distance. À ce moment-là, la théologie devient un centre d'intérêt et de préoccupations pour les gens qui ne va pas les nourrir dans la perspective du futur, mais qui les intéresse quand même. Par conséquent, cela va certainement se développer davantage au détriment d'étudiants faisant leurs études à plein-temps.

Dans un autre registre, Il note qu'il est indiqué en page 55 que « les prestations de soutien psychologique ont par ailleurs continué à se développer ». Il aimerait savoir quel est l'objectif de celles-ci et pourquoi les gens ne sont pas envoyés dans des consultations existantes. Par ailleurs, concernant « le développement du dispositif d'accueil des étudiant-e-s handicapé-e-s [qui] est également maintenu », Il aimerait savoir dans quel sens cela se développe.

M. Vassalli explique, concernant l'accompagnement psychologie, l'UNIGE n'a pas une consultation qui fait marcher le tiroir-caisse et qui détournerait les gens des consultations privées. Il est toutefois vrai que l'UNIGE offre un accompagnement psychologique de proximité avec un psychologue qui agit notamment pour les situations de crise.

M. Berthet précise que c'est un bureau d'accueil qui peut orienter les gens vers des professionnels de la place, mais il n'y a pas de consultation systématique.

M. Vassalli ajoute qu'il faut voir l'aspect de prévention mis en place par cette cellule avec des campagnes de prévention. Il semble que le fait d'avoir cette compétence dans le service aux étudiants est quelque chose d'utile, mais cela reste un petit service.

M. Berthet indique que l'UNIGE a aussi pris des mesures pour accueillir les personnes à mobilité restreinte qui ont un handicap, mais c'est géré au cas par cas en fonction des Facultés. L'UNIGE dispose également de fonds à disposition pour l'achat de machines spécifiques qui aideraient l'étudiant dans son cursus ou pour d'autres types d'aides, mais cela est aussi réglé au cas par cas. Au niveau du « développement du dispositif », il s'agit d'être le plus attentif possible aux étudiants qui ont des problèmes de ce type. Il faut ainsi que le campus soit accessible à des personnes à mobilité restreinte, mais aussi sensibiliser le plus possible la communauté universitaire sur la manière dont on peut gérer ces personnes.

M. Vassalli ne considère pas que l'UNIGE est une institution de pointe dans le domaine. Des améliorations pourraient probablement être apportées.

Le rectorat y est sensible et il faut certainement faire un effort supplémentaire, mais cela a aussi un coût.

Une commissaire (MCG), qui est aussi membre de la commission de la santé, revient au problème du manque de médecins formés chaque année à l'UNIGE. Elle se demande quelles mesures sont envisagées pour que la Faculté de médecine soit plus attractive ou que les conditions d'entrée soient modifiées, par exemple en ce qui concerne le baccalauréat français ou international. En effet, en France, un étudiant n'obtient jamais 20 sur 20 à la dissertation du baccalauréat français alors que l'on peut avoir 6 sur 6 à la dissertation de maturité.

M. Vassalli répond que le problème n'est pas que la Faculté de médecine n'est pas assez attractive. En fait, il n'y a pas assez de place pour former et encadrer les étudiants. Même s'il y a 400 étudiants en première année de médecine, il n'est possible d'en prendre que 140 pour la deuxième année et cela ne veut pas dire que les 260 autres étudiants sont mauvais. Même si Genève a la chance d'avoir le plus grand hôpital universitaire de Suisse et a des accords avec beaucoup d'hôpitaux pour que les étudiants puissent y faire des stages, notamment en Valais, cela ne suffit pas. Il a déjà été possible d'augmenter de quasiment 20 % le nombre d'étudiants formés ces dernières années. Il faut comprendre que ce n'est pas rien quand il s'agit d'étudiants qu'il faut former au lit du malade. Leur nombre ne peut être augmenté sans prendre en compte le coût en termes de capacité d'accueil. Il existe un débat dans plusieurs cantons pour savoir s'il faut faire de nouvelles Facultés de médecine, mais le vrai problème c'est qu'il faut des hôpitaux et des médecins expérimentés pour former ces étudiants.

La commissaire (MCG) aimerait savoir ce qu'il en est des accords de la Faculté de médecine avec les cliniques privées pour la formation.

Un commissaire (PLR) fait remarquer que les cliniques privées n'ont pas tellement d'intérêt à faire de la formation. Par ailleurs, il faut savoir que le canton de Genève est encore très bien doté au niveau de la dotation médicale par rapport aux autres cantons romands. Il faut ainsi arrêter de se plaindre à Genève, car la situation beaucoup est plus dramatique dans des cantons comme le Jura ou Neuchâtel.

La commissaire (MCG) demande au recteur quels sont les moyens pour parvenir à avoir davantage de médecins formés à la Faculté de médecine.

M. Vassalli estime qu'il y aurait une possibilité auprès des cliniques privées, mais elles ne le font pas gratuitement. Bien sûr que cela a un coût de former les étudiants. On estime que le fait d'être un hôpital de formation représente 20 % de coûts supplémentaires. Cela veut dire qu'un médecin qui

examine un patient ou qui fait une procédure va aller moins vite s'il doit donner des explications en même temps. M. Vassalli a dit qu'une préoccupation est de former davantage de praticiens de médecine générale. Un effort considérable est ainsi fait, avec l'aide des médecins en ville pour faire en sorte que tous les étudiants de la Faculté de médecine aient passé, à un moment ou l'autre de leur formation, dans un cabinet privé. Pour pouvoir le faire, il faut rétribuer le praticien.

La commissaire (MCG) revient sur les conditions d'entrée pour les porteurs de diplômes autres que la maturité. Elle souhaite savoir quels sont les critères pour fixer la note minimale admise et si des études ont été faites sur le contenu enseigné et sur le contenu validé.

M. Vassalli explique que des études très précises sont faites sous l'égide de la CRUS qui étudie de manière attentive les curriculum vitae et s'il est possible d'entrer dans une Université suisse après avoir fait un certain type de baccalauréat. Ces études sont ainsi faites de manière très professionnelle au niveau suisse. Ensuite, il y a la réalité du terrain qui fait que Genève est un endroit particulier avec un bassin de population française très proche. L'attitude de Genève est d'être plus ouvert. Aujourd'hui, l'UNIGE a décidé d'accepter tous les baccalauréats et demande la note minimale de 12. Des évaluations montrent en effet que le fait d'avoir une note en dessous de 12 conduit à avoir des chances de réussite moindres. L'EPFL, qui accueille aussi beaucoup de Français, a fixé sauf erreur la note minimale à 16.

La commissaire (MCG) fait savoir que son fils est entré à l'EPFL avec un baccalauréat français alors qu'il ne pouvait pas entrer à l'Université de Genève.

M. Vassalli explique qu'une préoccupation concerne des gens qui n'ont peut-être pas une bonne moyenne, mais qui sont brillants dans un domaine particulier, par exemple en mathématique. Depuis peu, les Facultés ont la possibilité, documentée, de faire des exceptions. On n'aime toutefois pas ce genre de situation parce que l'on ne veut pas aller au cas par cas avec des risques d'inégalité.

La commissaire (MCG) se demande s'il ne faudrait pas simplement leur refaire passer un examen comme l'examen de Fribourg.

M. Vassalli estime que c'est un autre débat. Il faut en effet tenir compte des accords internationaux qui imposent de donner des équivalences par rapport aux diplômes des autres établissements.

La présidente a entendu qu'un baccalauréat obtenu par correspondance ne permet pas d'entrer à l'UNIGE.

M. Vassalli n'est pas capable de répondre. Il enverra une réponse sur ce point à la commission.

La présidente note que la Faculté des sciences de la société avait formulé des craintes, avant la scission, par rapport à un projet de fusion des bachelors de sciences sociales. Elle aimerait savoir si ce projet est toujours d'actualité.

M. Vassalli signale que c'est un combat qu'il n'a pas gagné. Cela étant, des améliorations ont été apportées par rapport à la situation précédente, la Faculté ayant maintenant réfléchi aux passerelles entre les différentes filières. M. Vassalli indique que l'idée d'un bachelor unique visait aussi à pousser davantage la Faculté dans cette direction.

La présidente remercie M. Vassalli et M. Berthet pour leurs réponses.

[Départ de M. Vassalli et M. Berthet]

Discussion et vote

La présidente note que les commissaires ne souhaitent pas effectuer d'autres auditions sur ce projet de loi.

La présidente met aux voix l'entrée en matière sur le PL 11654.

Pas d'opposition, l'entrée en matière est acceptée.

La présidente met aux voix l'article unique « Rapport de gestion ».

Pas d'opposition, l'article unique « Rapport de gestion » est adopté.

La présidente met aux voix le PL 11654 dans son ensemble.

Pas d'opposition, le PL 11654, dans son ensemble, est adopté à l'unanimité.

Conclusion

Mesdames et Messieurs les députés, au vu de cette audition entourant le PL 11654, la Commission de l'enseignement supérieur vous encourage à accepter ce projet de loi et à continuer à soutenir notre université qui contribue fortement à la réputation et à la prospérité de notre canton. Par ailleurs, le recteur et le secrétaire général de l'UNIGE ont rappelé durant cette séance à notre commission les retombées négatives potentielles pour notre université du résultat de la votation du 9 février 2014.

Annexes :

- Rapport de gestion de l'université pour 2014 (*Consultable sur internet à l'adresse suivante (pages 5 à 94):*
<http://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL11654.pdf>)
- Réponse de swissuniversities à la consultation sur l'avant-projet de modification de la loi sur les étrangers (mise en œuvre de l'art. 121a Cst.)

Projet de loi (11654)

approuvant le rapport de gestion de l'Université de Genève pour l'année 2014

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du
4 octobre 2013;
vu l'article 23, alinéa 5, lettre b, de la loi sur l'université, du 13 juin 2008;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du
10 décembre 2014;
vu le rapport de gestion de l'Université pour l'année 2014;
vu l'adoption par l'assemblée de l'Université du rapport de gestion en date du
25 mars 2015, conformément à l'article 32, alinéa 3, lettre d, de la loi sur
l'université du 13 juin 2008,
décrète ce qui suit :

Article unique Rapport de gestion

Le rapport de gestion de l'Université de Genève pour l'année 2014 est
approuvé.

Madame Simonetta Sommaruga
Présidente de la Confédération
Cheffe du Département fédéral de justice et police
Palais fédéral ouest
3003 Berne

swissuniversities

Comité de swissuniversities

Berne, le 12 mai 2015

Martine Rahier
Présidente
T +41 32 718 10 20
martine.rahier@
swissuniversities.ch

Réponse de swissuniversities à la consultation sur l'avant-projet de modification de la loi sur les étrangers (mise en œuvre de l'art. 121a Cst.)

Madame la Présidente de la Confédération,

swissuniversities
Effingerstrasse 15, Case Postale
3000 Berne 1
www.swissuniversities.ch

La Conférence des recteurs des hautes écoles suisses (swissuniversities) a le plaisir de vous communiquer ci-après sa position sur l'objet cité en titre. Il s'agit en effet d'un dossier de la plus haute importance pour les hautes écoles suisses, l'ouverture internationale étant une de leurs principales conditions d'existence et de réussite. La mobilité sur le plan international est essentielle pour les hautes écoles suisses et les personnes qui y sont attachées, ainsi que pour la garantie de leur excellence et l'encouragement des expériences interculturelles des étudiants.

Il faut distinguer dans le cadre de la mise en œuvre de l'art. 121a Cst les citoyens de l'UE/AELE et les ressortissants des pays tiers. En ce qui concerne ces derniers, le Conseil fédéral propose un système de contingentement propre. Nous souhaitons dès lors rappeler en premier lieu les prises de position exprimées dans le courant de l'année 2014 par les anciennes conférences des recteurs des universités suisses (CRUS) et des hautes écoles spécialisées (KFH). Selon ces dernières, deux éléments devaient impérativement être pris en compte au moment de la mise en œuvre du nouvel article 121a Cst.: d'une part, la nécessité de donner la priorité à la main d'œuvre hautement qualifiée et fortement productive pour le système économique et scientifique suisse, et d'autre part le souhait de voir exclu des contingents les étudiants de niveau bachelor, master, doctorat et postdoctorat (chercheur avec contrat à durée limitée jusqu'à 6 ans après l'obtention du doctorat). Dans le cas où ces demandes ne pouvaient être réalisées, il était expressément demandé qu'un contingent séparé soit appliquée pour les hautes écoles et les établissements de recherche. De manière générale, une grande autonomie des hautes écoles dans la gestion des étudiants et chercheurs étrangers ainsi que la limitation des contraintes administratives constituaient des priorités dans ce contexte.

swissuniversities réitère ici cette position. Selon nous, le domaine des hautes écoles devrait se voir reconnaître des conditions particulières dans le contexte de la mise en œuvre de l'art.121a Cst. Le rapport explicatif du conseil fédéral arrive d'ailleurs au même constat en mentionnant, en p.21, que dans cette mise en œuvre, « une attention particulière doit être

portée aux besoins du monde scientifique et de la recherche ». Nous regrettons cependant que cette phrase encourageante ne soit suivie d'aucun engagement ou précision spécifique. Nous relevons en outre que le concept de préférence nationale, qui figure au cœur de l'initiative « contre l'immigration de masse » et donc de cet avant-projet, est peu pertinent dans le domaine des hautes écoles et de la recherche. Son application contreviendrait en effet au principe de mobilité inhérent au système académique international. Par ailleurs, il convient de rappeler que les étudiants ou chercheurs étrangers en Suisse ne font pas partie du « marché du travail » indigène dans ce sens qu'ils occupent des positions qui ne sont pas directement en concurrence avec les chercheurs suisses – lesquels partent similairement faire leurs études ou recherches à l'étranger. Ces éléments démontrent selon nous que le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche devrait se voir reconnaître des conditions particulières dans ce contexte, jusqu'à une exemption des contingents.

Dans le cas où le système des contingents devrait cependant s'appliquer pour notre domaine – tel que le présente cet avant-projet – swissuniversities insiste sur la nécessité de prévoir des nombres maximums les plus larges possibles. A ce titre nous relevons en particulier l'art.17a al.5 let.a, qui indique que le Conseil fédéral tient compte du but du séjour au moment de répartir les nombres maximums. Dans l'esprit de la phrase du rapport explicatif relevée ci-dessus, nous souhaitons que le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche se voie prendre en compte de manière privilégiée dans la détermination des indicateurs. Nous considérons également que la réserve prévue au niveau fédéral devrait pouvoir être utilisée pour des besoins spécifiques et non planifiables des hautes écoles.

Plus spécifiquement, nous demandons une modification des dispositions concernant les durées de séjour pour les personnes avec et sans activité lucrative. L'avant-projet prévoit en effet que les ressortissants étrangers (y compris UE/AELE) sont intégrés dans les contingents dès que le séjour dure plus de quatre mois avec activité lucrative (art.17a al.2 let.a) et plus d'une année sans activité lucrative (p.17 du rapport). Dans ce deuxième cas, le rapport précise à juste titre que ces séjours ont essentiellement lieu « pour des motifs de formation et de perfectionnement ». Afin d'être cohérent avec cette analyse et de permettre l'accomplissement de cycles d'études complets, nous estimons que les séjours sans activité lucrative exemptés des contingents devraient être prolongés à deux voire trois ans (durée d'un master, respectivement d'un bachelor). Concernant les séjours avec activité lucrative, nous demandons que les doctorants et postdoctorants – qui ont un statut hybride entre étudiants et professionnels de la recherche – puissent bénéficier d'une exemption également plus longue. Cette disposition doit également s'appliquer aux stagiaires en formation pratique, assistants et autres membres du corps intermédiaire des HES. Nous revendiquons pour cette catégorie de personnel une approche libérale des contingents, qui se fonde avant tout sur la capacité d'accueil des hautes écoles.

Concernant la répartition des contingents, swissuniversities renonce en l'état à se déterminer sur le rôle des cantons et de la Confédération. Nous insistons cependant sur l'importance d'un système rationnel et respectant les besoins des hautes écoles. Par ailleurs, swissuniversities demande expressément que le regroupement familial soit exclu du calcul des contingents d'immigration. Outre les difficultés légales et pratiques que cette mesure présente (cf. p.18 du rapport explicatif), elle constitue un frein évident à l'attractivité de notre pays sur la scène académique mondiale. Les chercheurs que les hautes écoles souhaitent attirer sont en général à un âge où se forment les familles, et cet élément est donc essentiel dans leur choix de destination.

Concernant l'examen de la préférence nationale et des conditions de travail et de rémunération, les hautes écoles indiquent une claire préférence pour les solutions les plus simples administrativement. Elles recommandent ainsi de privilégier l'examen au niveau des nombres maximums dans le premier cas, et l'analyse sommaire dans le deuxième.

swissuniversities prend également connaissance avec intérêt de la volonté de créer une commission de l'immigration. Au vu des besoins spécifiques des hautes écoles, nous demandons avec insistance que des représentants des hautes écoles soient intégrés dans cette dernière. Si le choix est fait de ne pas ouvrir cette commission à des acteurs non étatiques, les organes en charge du domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche au niveau de la Confédération et des cantons devraient impérativement être présents dans cette commission.

Enfin, nous saisissons l'occasion de cette consultation pour réitérer notre inquiétude concernant l'association de la Suisse aux programmes d'échange et de recherche européens (notamment Erasmus+ et Horizon 2020). Les propositions exposées dans cet avant-projet risquent en effet, si elles sont appliquées aux ressortissants de l'UE/AELE à l'instar des citoyens des Etats-tiers comme c'est le cas actuellement, de provoquer une résiliation de l'accord sur la libre-circulation des personnes. Les autorités de l'Union européenne ont en effet clairement fait savoir qu'elles n'accepteraient pas la création de contingents pour les ressortissants européens. Dans ce contexte, l'exclusion prolongée de la Suisse des programmes Erasmus+ et Horizon 2020 serait un résultat inévitable, avec des conséquences désastreuses pour le paysage national de la formation et de la recherche. Nous estimons donc que toute démarche utile et appropriée visant à éviter la résiliation de l'accord sur la libre-circulation des personnes, notamment l'extension de ce dernier à la Croatie, devrait être entreprise pour trouver une solution avec nos partenaires.

En conclusion, swissuniversities témoigne de son inquiétude quant à cet avant-projet de mise en œuvre du nouvel article 121a Cst. Nous saluons la volonté du Conseil fédéral de tenir compte des spécificités de l'enseignement supérieur et de la recherche, mais relevons également les difficultés que présente l'introduction de contingents pour notre domaine d'activité, extrêmement dépendant de la mobilité internationale. C'est pourquoi nous souhaitons que les étudiants et jeunes chercheurs puissent être exclus de ces contingents, ou à défaut que leur possibilité de séjour hors contingent soit étendue.

Par ailleurs, les hautes écoles espèrent que les difficultés que rencontre la Suisse au niveau de l'association aux programmes académiques et de recherche européens trouvent une solution rapide et satisfaisante.

Il en va selon nous de la sauvegarde de l'excellence de notre système de formation, de la compétitivité de notre économie et *in fine* du rayonnement de notre pays.



Prof. Dr. Martine Rahier
Présidente